

Aix en Provence, le 29 Mars 2011



Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15

Objet : Questions diverses SNCTA pour le CTP/DGAC du 4 avril 2011.

Monsieur le Directeur général,

Le SNCTA souhaite ajouter à l'ordre du jour du CTP/DGAC du 4 avril 2011 les points suivants en questions diverses:

- Demande d'une réunion pour définir les critères d'accès aux emplois fonctionnels de chef de service technique aux ICNA conformément au paragraphe 2.2.2.1 du texte protocolaire.
- Demande du lancement du GT sur les primes des ICNA conformément au paragraphe 2.2.2.6.1 du texte protocolaire.
- Demande d'information sur le paiement de la prime inscrite dans le texte protocolaire au paragraphe 2.2.2.6.1.
- Demande d'information sur la politique d'intéressement telle que définie dans le texte protocolaire au paragraphe 2.2.2.6.4.
- Demande du lancement du GT relatif aux responsabilités juridiques, notamment celles des contrôleurs aériens, conformément au paragraphe 2.2.2.4 du texte protocolaire.
- Demande du lancement de l'étude sur l'organisme de Tahiti-Faa'a visant à d'allonger la durée de séjour des contrôleurs non-résidents conformément au paragraphe 2.2.4.1.1 du texte protocolaire.
- Demande du lancement de l'étude visant à examiner la possibilité d'affecter dans leur région d'origine, sur la base du volontariat, et après leur formation les agents lauréats d'un recrutement ICNA originaires d'un territoire d'outre-mer ou d'un département d'outre-mer où existe la prime d'éloignement conformément au paragraphe 2.2.4.1.1 du texte protocolaire.
- Demande d'une réunion sur la question des effectifs des corps d'état en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la convention signée conformément au paragraphe 2.2.4.1.1 du texte protocolaire.



Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien
1, rue Vincent Auriol – 13617 Aix en Provence CEDEX 1
Tél : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95 E mail : bn@sncta.fr
<http://www.sncta.fr>

Membre Fondateur de l'ATCEUC (Air Traffic Control European Unions Coordination)

Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien

- Demande de la mise en place d'une réunion pour définir les modalités relatives au renforcement de la formation initiale et continue au pilotage au travers d'une sensibilisation au vol IFR pour les contrôleurs conformément au paragraphe 2.2.4.1.2 du texte protocolaire.
- Demande de la mise en place d'une réunion pour définir les modalités relatives au renouvellement d'une licence VFR périmée pour les contrôleurs conformément au paragraphe 2.2.4.1.2 du texte protocolaire.
- Demande du lancement de l'étude relative à l'assouplissement de l'accès des conditions d'accès au corps des ICNA pour les contrôleurs d'aérodrome TSEEAC conformément au paragraphe 2.2.4.1.3 du texte protocolaire.
- Demande du lancement de l'étude relative aux ICNA déclarés inaptes médicaux entre l'entrée à l'ENAC et l'obtention du diplôme conformément au paragraphe 2.2.4.1.3 du texte protocolaire.
- Demande du lancement de la réflexion sur la possibilité pour les ICNA de l'encadrement volontaires ayant obtenu la mention d'unité complète d'un organisme, à l'exception des CDS, CDT, ACDS et Chefs d'équipe, de maintenir leur mention d'unité dans des conditions compatibles avec leurs fonctions conformément au paragraphe 2.2.4.1.3 du texte protocolaire.
- Demande d'une réunion sur le budget de l'action sociale et sa conformité au paragraphe 2.2.5 du texte protocolaire.

Nous restons à votre disposition pour toute question de notre compétence, et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

P/O, pour le Bureau National du SNCTA



Erwann LUCAS



Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien

1, rue Vincent Auriol – 13617 Aix en Provence CEDEX 1

Tél : 04.42.33.77.66 Fax : 04.42.33.78.95 E mail : bn@sncta.fr

<http://www.sncta.fr>

Membre Fondateur de l'ATCEUC (Air Traffic Control European Unions Coordination)